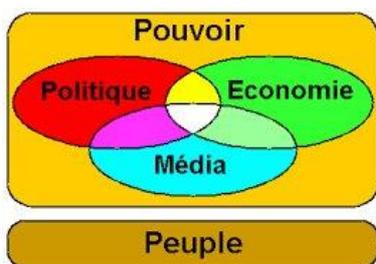


<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2350>



La Présidence de la République en France

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Les institutions - La Constitution -



Date de mise en ligne : vendredi 11 avril 2025

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

REFLEXIONS DU 03 avril 2025

L'affaire de l'inéligibilité de Marine LE PEN est l'arbre qui cache la forêt.

Le problème que je n'ai cessé de soulever est celui de l'élection du Président de la République Française au suffrage universel.

J'ai écrit à ce sujet, dans le passé, qu'il s'agit du « Poison Présidentiel » repris du titre d'un livre qui traitait des dérives de la Constitution de la Vème République depuis sa création.

J'établissais un parallèle entre le mode de désignation de la plupart des Présidents de la République des pays européens de l'Ouest et celui de la France.

Il ressort de ce constat que notre Président est inamovible pendant cinq ans avec les pleins pouvoirs que lui confère le suffrage universel. A chaque élection les citoyens-électeurs pensent avoir désigné l'homme providentiel, sauveur de la Patrie.

Il n'en irait pas de même si les députés, seuls représentants du peuple élaient un Première Ministre, seul dépositaire de tous les pouvoirs exécutifs.

Ce mode d'élection obligerait les partis politiques, en l'absence de majorité absolue, à former une coalition de gouvernement.

Cette pratique, également en place dans les Monarchies Constitutionnelle, a le mérite de rendre à l'Assemblée Nationale tous ses pouvoirs et d'avoir, à la tête de l'Etat, un Premier Ministre sanctionnable s'il fait preuve d'incompétence ou s'il trahit sa coalition.

Sans aller jusqu'à reprendre le titre du livre de F. Mitterrand, « Le Coup d'Etat permanent » qui remettait en question la constitution de la Vème République par le Général De Gaulle et Michel Debré, il apparait clairement que les pleins pouvoirs de notre Président sont à l'origine d'une grande partie de nos difficultés actuelles.

La dérive, au fil des décennies, de l'usage de la Constitution concernant les pouvoirs désormais exorbitants du Président est une entrave à une bonne pratique de la vie démocratie.

La liste est longue des nombreux griefs à l'encontre d'Emmanuel Macron depuis son arrivée au pouvoir. J'espère que l'inventaire détaillé sera fait après son départ si les médias bien-pensants veulent bien ouvrir les tiroirs, entre autres :

– Affaire Benalla

– Affaire Koeler

– Affaire Ferrand

– Affaire Alstom/Général Electric

– Pouvoirs exorbitants du Conseil Constitutionnel

– Etc...

Pour conclure puisque « les français aiment cela », concernant le mode d'élection du Président au suffrage universel, selon les résultats des instituts de sondage, je souhaite sincèrement qu'ils ne regretteront pas trop rapidement leur choix.

A.Fleurance

03 avril 2025

;